

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.092

*L'An Deux Mille Quatre, le 10 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

LE 3 DECEMBRE 2004

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 3 DECEMBRE 2004

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.  
MM. BIRON, BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, MM. GUIARD, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS  
Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par Mme PELTIER  
M. COASSIN représenté par M. BUJARD  
Mme CROUE représentée par M. LE GUEUT  
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET  
Mme JOLY représentée par M. MERLE

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme DURAND, Mme LABEYRIE.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : ALIENATION DE TERRAIN EN ZAEC  
AU PROFIT DE R. LALARDERIE ET CIE,  
CADASTRE SECTION CI N° 673p

**VOTE** : UNANIMITE

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains situées dans la Z.A.E.C.

R. LALARDERIE ET CIE, représentée par Monsieur VERMES Yves, vient de manifester son intention d'acquérir le terrain, cadastré section CI n° 673p, d'une superficie de 853 m<sup>2</sup>, après bornage, afin d'augmenter la surface constructible de son terrain. La parcelle nouvellement acquise ne supportera aucune construction parce que grevée d'une servitude de réseau, ces conditions ont été acceptées par l'acquéreur.

Par conséquent, rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 28 septembre 2004, le prix de cession fixé à 30 Euros H.T. le mètre carré, soit un prix global hors taxes de 25 590 Euros (Vingt cinq mille cinq cent quatre vingt dix euros hors taxes).

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu les plans des lieux et parcellaires,
- Vu la promesse d'achat souscrite par R. LALARDERIE ET CIE, représentée par Monsieur VERMES Yves, en date du 28 septembre 2004,
- Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 05 novembre 2004,

#### DECIDE

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation, au profit de R. LALARDERIE et CIE, représentée par Monsieur VERMES Yves, le terrain cadastré section CI n° 673p, d'une superficie de 853 m<sup>2</sup> après bornage, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix de Trente Euros (30 euros) hors taxe le mètre carré, soit un prix global de 25 590 Euros (Vingt cinq mille cinq cent quatre vingt dix euros),

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me PLANTIVE, Notaire de l'acquéreur,

- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 13 décembre 2004  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,  
H. THOMAS**